

	Arrêté Municipal autorisant Madame PINAUD Fabienne à exploiter un taxi N° 01 sur la commune de Feytiat	N° : 003-25 Affiché le : 23/01/2025
---	---	--

Le Maire de la Commune de FEYTIAT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales articles L2212-3, L2213-1, L2213-2;

Vu la Loi n°95-66 du 20 janvier 1995, modifiée, relative à l'accès à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitant de taxi,

Vu le Décret n°95-935 du 17 août 1995 portant application de la loi susvisée,

Vu le certificat de vente déposé en Mairie de FEYTIAT le 22/01/2025, établi par Monsieur SICARD, Bruno en faveur de Madame PINAUD Fabienne en date du 21/01/2025,

ARRETE

ARTICLE 1: L'arrêté numéro 064-13 en date du 15 juillet 2013 est abrogé.

ARTICLE 2: Madame PINAUD Fabienne, née le 11 février 1974 Cognac (16), demeurant Le Petit Moulard, 87400 Saint Léonard de Noblat, est autorisée à stationner son véhicule sur la Place du 11 novembre 1918 à Feytiat.

ARTICLE 3: Ampliation du présent arrêté sera adressée pour exécution chacun en ce qui le concerne à :

- Monsieur le Préfet de la Région Limousin, Préfet de la Haute-Vienne;
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique;
- Madame PINAUD Fabienne, Le Petit Moulard, 87400 Saint Léonard de Noblat;
- Monsieur Bruno SICARD, 10, rue des Betoulles 87400 Eybouleuf.

Fait à FEYTIAT, le 22 janvier 2025.

Le Maire,




Gaston CHASSAIN